

Compte rendu

Réunion du Conseil Communautaire Séance du 5 novembre 2018

Convocation établie en date du 30/10/2018 et affichée le 30/10/2018.

L'an deux mille dix-huit et le cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.



Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Cédric BONATO - Pascale BOUILLEVAUX - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Jean-Claude CAMPOS - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilynne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - M. Olivier PENIN (à partir de la question n°2018-11-145) - Léopold ROSSO - Mme Sabine ROUS (à partir de la question n°2018-11-148) - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Rudy THEROND - Gilles TRULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Christelle BERTINI pour M. Léopold ROSSO - Mme Noémie CLAUDEL pour M. Arnaud FOUREL - M. Pierre MAUMEJEAN pour Mme Marielle NEPOTY - M. Lucien TOPIE pour M. Robert CRAUSTE.

Absents excusés : M. Olivier PENIN (jusqu'à la question n°2018-11-144) - Mme Sabine ROUS (jusqu'à la question n°2018-11-147) - Mme Jeanine SOLEYROL.

Secrétaire de séance : M. Rudy THEROND.



Le quorum étant atteint, M. Laurent PELISSIER déclare la séance ouverte. Puis, il donne lecture des procurations.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Rudy THEROND est nommé secrétaire de séance.

M. Laurent PELISSIER, Président, demande si les membres du conseil communautaire ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil communautaire du 24 septembre 2018.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal du conseil communautaire du 24 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Conseil Communautaire - Séance du 5 novembre 2018

Ordre du jour

1. Redevance d'occupation du domaine public pour les budgets Assainissement et Eau potable – année 2018
2. Décision modificative n°1 budget Assainissement
3. Affectation de biens meubles immobilisés sur le budget principal au budget office de tourisme communautaire
4. Créances éteintes – budget principal
5. Adoption du règlement d'attribution des fonds de concours
6. Adoption des fonds de concours inscrits sur l'exercice budgétaire 2018
7. Marché public 2018-ENV04 relatif à la fourniture de bennes amovibles de déchèterie – lot 2
8. Marché public 2018-CCTC 01 relatif à la fourniture et la livraison de denrées alimentaires pour la confection de repas à la cuisine centrale communautaire
9. Avantage en nature – logement de fonction pour la maison du stade du Bourgidou à Aigues Mortes
10. Convention de participation technique et financière entre l'agglomération du Pays de l'Or et la Communauté de communes Terre de Camargue pour l'organisation du Forum Littoral de l'Emploi Saisonnier
11. Forum littoral de l'emploi saisonnier : Modalités d'organisation technique et financière pour 2019
12. Avenant n°1 au Contrat de Service Qualité entre le Pôle emploi de Vauvert et la Communauté de communes Terre de Camargue pour l'année 2019
13. Approbation du schéma directeur de l'assainissement collectif
14. Convention de fourniture d'eau potable entre la CCTC et la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or
15. Convention de fourniture d'eau potable entre la CCTC et la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or – fixation du montant de la part communautaire
16. Fixation des tarifs des produits proposés par l'Office de tourisme communautaire
17. Fixation des tarifs du Centre Aqua-Camargue sis à Le Grau du Roi à compter de l'année 2019
18. Modification des horaires d'ouverture du Centre Aqua Camargue de Le Grau du Roi



DECISIONS

Décision n°18-76, déposée en Préfecture du Gard le 27/09/18

Une aide financière d'un montant de 2 357 € représentant 80% de la dépense totale HT, est sollicitée auprès du Conseil Départemental du Gard pour l'acquisition de matériel informatique dans le cadre de l'aménagement d'un espace multimédia au sein du service emploi de la Communauté de communes Terre de Camargue.

Décision n°18-80, déposée en Préfecture du Gard le 18/09/18

La consultation pour la fourniture d'équipements de sécurité permettant l'accès aux puits sur la station de captage des Baïsses est attribuée à l'entreprise SUEZ EAUX FRANCE sise 34400 SAINT JUST pour un montant de 4 500€ HT soit 5 400€ TTC.

Décision n°18-81, déposée en Préfecture du Gard le 20/09/18

La consultation pour des travaux de remise aux normes électriques du Centre Aqua Camargue situé sur la commune de Le Grau du Roi, est attribuée à l'entreprise IFELEC sise 30250 SOMMIERES pour un montant de 4 800 € HT.

Décision n°18-82, déposée en Préfecture du Gard le 20/09/18

La consultation pour la réalisation de l'entretien des séparateurs à hydrocarbures des installations de gestion des déchets est attribuée à l'entreprise ALLIANCE ENVIRONNEMENT sise 34400 LUNEL pour un montant décomposé comme suit :

- Forfait annuel d'intervention pour les 5 séparateurs à hydrocarbures : 648 € HT
- Coût de traitement des sous-produits (y compris TGAP) : 169€ HT /t

Le contrat est conclu à compter de la date du 1^{er} ordre de service jusqu'au 31/12/2020.

Décision n°18-83, déposée en Préfecture du Gard le 26/09/18

La consultation pour la mise en place d'un système d'alarme incendie de type 4 (détaillée ci-dessus) est attribuée à l'entreprise SARL LABELLA sise 30220 AIGUES-MORTES pour un montant décomposé comme suit :

- Montant HT 12.988,61 €
- Montant TVA : 2.597,72 €
- Montant TTC : 15.586,33 €

Décision n°18-84, déposée en Préfecture du Gard le 24/09/18

Un marché de travaux pour l'aménagement des installations portuaires sur le port maritime de plaisance de Le Grau du Roi est attribué de la façon suivante :

- Lot 1 : fourniture et mise en place d'un ponton flottant : est attribué à l'entreprise NOVA NAUTIC sise 01460 PORT pour un montant de 89 340 € HT.
- Lot 2 : dépose de bornes de quai et raccordement en eau et électricité : est attribué à l'entreprise SPIE CITYNETWORKS sise 30900 NIMES pour un montant de 9 498.90 € HT.

Les travaux démarrent à compter de l'ordre de service prescrivant de les commencer.

Décision n°18-85, déposée en Préfecture du Gard le 02/10/18

Une consultation pour la dépose et le remplacement de portes intérieures et extérieures en bois et en PVC, coupe-feu 1/2h et classique, à la piscine Aqua Camargue située sur la commune de Le Grau du Roi est attribué à l'entreprise : RIVAS MENUISERIE sise 30240 LE GRAU DU ROI pour un montant de 19 924 € HT.

Décision n°18-86, déposée en Préfecture du Gard le 28/09/18

La décision n°18-77 du 12 septembre 2018 est abrogée.

Un marché pour la fourniture et l'installation de systèmes de climatisation réversible dans divers bâtiments communautaires est attribué de la façon suivante :

- Lot 1 : climatisation des restaurants scolaires : est attribué au groupement d'entreprises :
 - SAS SME sise 34000 MONTPELLIER pour un montant de 28 646.24 € HT.
 - SARL LABELLA sise 30220 AIGUES-MORTES pour un montant de 24 176.64 € HT.*Pour les restaurants Severin, Charles Gros primaire, Charles Gros maternelle à AIGUES MORTES, Le Repausset Levant et Tabarly à LE GRAU DU ROI.*
- Lot 2 : climatisation des bureaux et annexes de la CCTC : est attribué au groupement d'entreprises :
 - SAS SME sise 34000 MONTPELLIER pour un montant sise de 6 283.13 € HT.
 - SARL LABELLA sise 30220 AIGUES-MORTES pour un montant de 4 847.41 € HT.*Pour les bureaux du service Technique situés route de l'Espiguette ainsi que la base nautique de LE GRAU DU ROI, deux bureaux du service des sports sis boulevard Diderot et enfin un bureau du siège à AIGUES MORTES.*

Les prestations seront réalisées pour les 2 lots, pendant les vacances de la Toussaint 2018.

Décision n°18-87, déposée en Préfecture du Gard le 11/10/18

Un marché pour la location et l'entretien de vêtements de travail pour la cuisine centrale est attribué à l'entreprise INITIAL sise 13130 BERRE L'ETANG pour un montant mensuel de 232.72 € HT soit un montant annuel de 2 792.64 € HT.

La date prévisionnelle de début des prestations est le 01/01/2019 allant jusqu'au 31 décembre 2019.

La durée du contrat est de 1 an. Une reconduction expresse est possible dans la limite de deux fois.

Décision n°18-88, déposée en Préfecture du Gard le 11/10/18

Une consultation concernant la réalisation des prestations pour permettre l'exécution de travaux au voisinage de lignes ou canalisations électriques situées sur la commune d'Aigues-Mortes, est attribuée à l'entreprise : ENEDIS sise 84046 AVIGNON pour un montant de 6 690.79 € HT.

Décision n°18-89, déposée en Préfecture du Gard le 22/10/18

Dans le cadre de la programmation AM STRAM GRAM 2018, un contrat de cession a été conclu avec chacune des compagnies de la façon suivante :

Date	Lieu	Compagnie	Spectacle	Coût	Frais annexes
07/10/2018	Salle Vincent Scotto – Saint Laurent d'Aigouze	La Famille GOLDINI	« Cabaret Cirque et plus »	2440,00 €	348,00 € (frais de transport) 220,80 € (frais de repas) 400,00 € (Location Technique)
07/11/2018	Espace Nicolas Lasserre – Aigues-Mortes	Le Théâtre Isle80	« Qui a dit Grand Méchant Loup ? »	2152,00 €	

Décision n°18-90, déposée en Préfecture du Gard le 25/10/18

Une consultation pour le remplacement et l'installation d'une nouvelle sonorisation au stade du Bourgidou est attribuée de la façon suivante :

- Remplacement de la sonorisation existante et fourniture d'enceintes pour le stade d'honneur et la tribune attribué à BALP MARTIN sise 30220 AIGUES MORTES pour un montant de 4 695.74 € HT soit 5 634.89€ TTC
- Installation du câblage de la sonorisation fixe de la partie tribune et pose d'un coffret métallique attribué à C.L.O.M. sise 30220 AIGUES MORTES pour un montant de 4 436.80€ HT soit 5 324.16 € TTC

Décision n°18-91, déposée en Préfecture du Gard le 25/10/18

Le marché de travaux d'enrochement relatif à la protection de la conduite servant au transfert des effluents entre Aigues-Mortes et Le Grau du Roi est attribué à l'entreprise EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON sise 30000 NIMES.

Les travaux retenus sont les suivants :

- Année 2018 : 210 ml pour une durée de 4 jours
- Année 2019 : 200 ml pour une durée de 4 jours
- Année 2020 : 195 ml pour une durée de 4 jours

Chaque phase démarre à compter de la date fixée par l'ordre de service.

Décision n°18-92, déposée en Préfecture du Gard le 25/10/18

Un accord cadre de fourniture courantes et services à bons de commande pour la fourniture et la livraison de consommable et d'équipements d'hygiène pour les services de la CCTC est attribué à l'entreprise IGUAL sise VILLENEUVE LES MAGUELONE.

- Rabais hors BPU de 70%
- 1 journée de formation à la Cuisine Centrale / Piscine / Restaurant scolaire (maximum 40 agents) deux fois par an pendant la durée du marché.
- La date initiale de l'accord cadre mentionnée dans l'Acte d'Engagement est le 1^{er} janvier 2019 et s'arrêtera le 31 décembre 2019. L'accord cadre pourra être reconduit 2 fois dans les conditions définies à l'Acte d'Engagement.

L'accord cadre avec maximum est à bons de commande. Il est passé en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 le montant maximum annuel est de 30 000 € HT.



Objet : Redevance d'occupation du domaine public pour les budgets Assainissement et Eau potable – année 2018 - N°2018-11-143 Rapporteur : M. Léopold ROSSO

VERSEMENT MAIRIES BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Il convient de délibérer pour verser aux communes membres la participation forfaitaire correspondant à l'occupation de la voirie communale prévue au budget annexe de l'assainissement d'un montant de:

- MAIRIE D'AIGUES-MORTES : 1 034,74 €
- MAIRIE DE LE GRAU DU ROI : 3 528,70 €
- MAIRIE DE ST LAURENT D'AIGOUZE : 200,56 €

VERSEMENT MAIRIES BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Il convient de délibérer pour verser aux communes membres la participation forfaitaire correspondant à l'occupation de la voirie communale prévue au budget annexe de l'eau potable d'un montant de :

- MAIRIE D'AIGUES-MORTES : 1 563,84 €
- MAIRIE DE LE GRAU DU ROI : 5 333,04 €
- MAIRIE DE ST LAURENT D'AIGOUZE : 303,12 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'accepter de verser aux communes membres la participation forfaitaire pour l'occupation de la voirie communale prévue au budget annexe de l'assainissement dans les conditions ci-dessus évoquées ;
- D'accepter de verser aux communes membres la participation forfaitaire pour l'occupation de la voirie communale prévue au budget annexe de l'eau potable dans les conditions ci-dessus évoquées ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Décision modificative n°1 budget Assainissement - N°2018-11-144

Rapporteur : M. Léopold ROSSO

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°1 sur le budget assainissement 2018 comme détaillée ci-dessous ;

CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES FONCTIONNEMENT	MONTANT
		<i>Redevance occupation domaine ferroviaire 2017 et 2018</i>				<i>Récupération redevance domaine ferroviaire 2017 et 2018</i>	
		Inscription pour payer factures reçues SNCF				Titre pour réclamer remboursement de la redevance ferroviaire	
011	6137/EU	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	42 620,00	75	757/EU	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	42 620,00
		TOTAL	42 620,00			TOTAL	42 620,00
CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT
		TOTAL	0,00			TOTAL	0,00

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Arrivée de M. Olivier PENIN.

Objet : Affectation de biens meubles immobilisés sur le budget principal au budget office de tourisme communautaire - N°2018-11-145 Rapporteur : M. Léopold ROSSO

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser l'affectation des biens listés ci-dessus du budget principal au budget annexe office de tourisme communautaire ;

Désignation précise du bien	N° inventaire	Date acquisition	Valeur acquisition	Compte	Amortissements au 31/12/2018	Durée
1 unité centrale & 1 suite bureautique	2742	2017	758.46	2183	189.62	4
1 unité centrale & 1 suite bureautique	2743	2017	758.46	2183	189.62	4
1 imprimante jet d'encre	2812	2017	202.56	2183	202.56	1
		Total	1 719.48	2183	581.80	

Cette affectation se traduit par la réalisation des écritures non budgétaires suivantes sur le budget principal:

Débit 181	1 719.48	Crédit 2183	1 719.48
Débit 28183	581.80	Crédit 181	581.80

Cette affectation se traduit par la réalisation des écritures non budgétaires suivantes sur le budget Office du Tourisme

Débit 2183	1 719.48	Crédit 181	1 719.48
Débit 181	581.80	Crédit 28183	581.80

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Créances éteintes – budget principal - N°2018-11-146

Rapporteur : M. Léopold ROSSO

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'accepter l'état des créances éteintes ci-dessous d'un montant de 2 593,00 € sur le budget principal 2018, présenté par Madame la Trésorière ;

TITRE	ANNEE	DEST.	OBJET	MONTANT TTC
69	2016	TROM	Impayé redevance spéciale 2015	1 287,00
802	2016	TROM	Impayé redevance spéciale 2016	1 306,00
				2 593,00
TOTAL				2 593,00

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Adoption du règlement d'attribution des fonds de concours - N°2018-11-147

Rapporteur : M. Léopold ROSSO

Des fonds de concours peuvent être attribués entre un établissement public à fiscalité propre et ses communes membres conformément à l'article L 5214-16 V du CGCT. L'attribution de ces fonds de concours peut se faire sans lien avec une compétence exercée par l'EPCI, il s'agit en l'espèce d'une dérogation au principe de spécialité.

Dans ce cadre légal, le versement du fonds de concours est donc autorisé si trois conditions sont réunies :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes adoptées à la majorité simple du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

En conséquence, dans le cadre de la loi, il est proposé d'adopter le règlement spécifique à la Communauté de communes Terre de Camargue qui définit les conditions d'éligibilité, d'attribution et de financement dans le domaine exclusif de l'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de communes Terre de Camargue dans les conditions ci-dessus évoquées et dont un exemplaire est joint à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Arrivée de Mme Sabine ROUS.

Objet : Adoption des fonds de concours inscrits sur l'exercice budgétaire 2018 - N°2018-11-148 Rapporteur : M. Léopold ROSSO

Cette subvention dont l'enveloppe s'élève à 33 000.00 € sera individualisée de la façon suivante :

- 11 000 € pour la réhabilitation de l'ancien phare sis sur la commune de Le Grau du Roi,
- 11 000 € pour la restauration de l'orgue de l'église Notre-Dame-des-Sablons sise à Aigues Mortes,
- 11 000 € pour la restauration de l'église sise à Saint Laurent d'Aigouze

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la mise en place d'un fonds de concours attribué aux trois communes membres dans le cadre d'opérations patrimoniales dans les conditions ci-dessus évoquées ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à conclure avec chaque commune membre pour le versement du fonds de concours ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Marché public 2018-ENV04 relatif à la fourniture de bennes amovibles de déchèterie – lot 2 : Fourniture et livraison de bennes amovibles de déchèterie - N°2018-11-149 Rapporteur : M. Olivier PENIN

Afin d'améliorer les conditions de prise en charge des déchets déposés par les usagers en déchèteries et de garantir des conditions de sécurité optimales lors du transport des déchets, Terre de Camargue souhaite renouveler l'intégralité de son parc de bennes de déchèteries.

Les prestations contenues dans l'accord-cadre de fourniture de bennes de déchèterie comprennent :

- La fourniture des bennes amovibles, selon les spécifications décrites dans le document contractuel,
- La livraison et le déchargement complet des bennes commandées sur les sites désignés par Terre de Camargue.

Ainsi, un appel d'offre ouvert a été lancé le 25 juillet 2018 avec date limite de remise des offres fixée au 3 octobre 2018. Un rectificatif a été effectué le 29 août 2018 afin d'ajouter une visite obligatoire dans le règlement de consultation. L'ouverture des offres a eu lieu le 8 octobre 2018.

Estimation : 300 000 € HT en investissement. La durée du marché est fixée de la date de notification du contrat jusqu'au 31/12/2021.

Le marché a été divisé en deux lots :

- **Lot 1 : Livraison de bennes filtrantes** : *la procédure étant celle des « petits lots » il s'agit d'une procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.*
- **Lot 2 : Fourniture et livraison de bennes amovibles de déchetterie**

La Commission d'Appel d'Offres, lors de la réunion du 29 octobre 2018 à 17h, a décidé d'attribuer le marché relatif à la fourniture de bennes amovibles de déchèterie – lot 2 à l'entreprise BELLEVRET INDUSTRIES sise 39160 BELANOD au regard des critères de jugement définis, des modalités de notation et des coefficients de pondération. En effet, ce candidat arrive en tête du jugement et correspond le mieux aux besoins exprimés par Terre de Camargue.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De suivre l'avis de Commission d'Appel d'Offres pour le marché public relatif à la fourniture de bennes amovibles de déchèterie – lot 2 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Marché public 2018-CCTC01 relatif à la fourniture et la livraison de denrées alimentaires pour la confection de repas à la cuisine centrale communautaire - N°2018-11-150 Rapporteur : M. Laurent PELISSIER

La cuisine centrale dessert en liaison froide environ 1300 repas par jour en période scolaire et 300 repas par jour en période de vacances scolaires. Ces repas préparés sur le territoire communautaire sont destinés aux élèves des écoles primaires et maternelles, des enfants des centres de loisirs et au portage à domicile pour les personnes âgées.

Ce marché de type formalisé, soumis aux dispositions susvisées, donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents.

La période initiale du marché s'étend du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Trois reconductions étant prévues, le marché prendra effectivement fin le 31 décembre 2022.

Le présent marché est décomposé en 14 lots ci-après détaillés.

Les marchés à bons de commande des lots 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 et 11 auront un seul opérateur économique.

Les marchés subséquents concerneront les lots 12 - 13 et 14 et auront au maximum 3 titulaires, qui seront consultés à chaque bon de commande et qui seront remis à chaque fois en concurrence afin d'obtenir les meilleurs fruits et légumes avec des fournisseurs éventuellement locaux.

Montant total des commandes pour la durée des marchés :

Lot 1	Produits laitiers-BOF	mini	47 477 € HT	maxi	81 388 € HT
Lot 2	Epicerie		41 849 € HT		68 491 € HT
Lot 3	Légumes surgelés		18 070 € HT		30 977 € HT
Lot 4	Rôtis cuits sous vide 5 ^{em} gamme		18 874 € HT		29 076 € HT
Lot 5	Viande réfrigérées		17 669 € HT		30 290 € HT
Lot 6	Saucisserie		8 128 € HT		13 934 € HT
Lot 7	Divers volailles surgelées		25 670 € HT		44 005 € HT
Lot 8	Charcuterie		7 287 € HT		12 493 € HT
Lot 9	Produits surgelés à base de viande		20 506 € HT		35 153 € HT
Lot 10	Produits surgelés à base de poisson		26 008 € HT		44 584 € HT
Lot 11	Pâtisseries salées/sucrées surgelées		14 092 € HT		24 158 € HT
Lot 12	Légumes frais		10 422 € HT		17 866 € HT
Lot 13	Fruits frais		20 370 € HT		34 921 € HT
Lot 14	Légumes 4 ^{ème} gamme		4 558 € HT		7 814 € HT

Déroulement de la procédure :

Un avis de pré information a été publié le 8 août 2018 permettant lors de l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, le 25 septembre 2018, de raccourcir les délais de réception des offres. La date limite était fixée au 15 octobre 2018. Le 16 octobre 2018 a eu lieu l'ouverture des offres.

La Commission d'Appels d'offres réunie le 29 octobre 2018 à 17h a attribué le marché de la façon suivante :

- Lot 1 : PRODUITS LAITIERS - BOF attribué à l'entreprise DISTRISUD - 34110 FRONTIGNAN
- Lot 2 : EPICERIE, attribué à l'entreprise EPISAVEURS - 84276 VEDENE Cedex
- Lot 3 : LEGUMES SURGELES, attribué à l'entreprise PASSION FROID - 30941 NIMES Cedex 9
- Lot 4 : ROTIS CUIT SOUS VIDE 5^{ème} GAMME, attribué à l'entreprise PASSION FROID - 30941 NIMES CEDEX 9
- Lot 5 : VIANDES REFRIGEREES, attribué à l'entreprise PASSION FROID - 30941 NIMES CEDEX 9
- Lot 6 : SAUCISSERIE, attribué à l'entreprise PASSION FROID - 30941 NIMES CEDEX 9
- Lot 7 : DIVERS VOLAILLES SURGELES, attribué à l'entreprise PASSION FROID - 30941 NIMES CEDEX 9
- Lot 8 : CHARCUTERIE, attribué à l'entreprise PASSION FROID - 30941 NIMES CEDEX 9
- Lot 9 : PRODUITS SURGELES A BASE DE VIANDE, attribué à l'entreprise PASSION FROID - 30941 NIMES CEDEX 9
- Lot 10 : PRODUITS SURGELES A BASE DE POISSON, attribué à l'entreprise PASSION FROID - 30941 NIMES CEDEX 9
- Lot 11 : PATISSERIES SALEES ET SUCREES SURGELEES, attribué à l'entreprise PASSION FROID - 30941 NIMES CEDEX 9
- Lot 12 : LEGUMES FRAIS, attribué aux entreprises BARAL 34070 MONTPELLIER / CANAVESE 13675 AUBAGNE / SUD PRIMEUR 11000 CARCASSONNE
- Lot 13 : FRUITS FRAIS, attribué aux entreprises BARAL 34070 MONTPELLIER / CANAVESE 13675 AUBAGNE / SUD PRIMEUR 11000 CARCASSONNE
- Lot 14 : LEGUMES 4^{ème} GAMME, attribué aux entreprises BARAL 34070 MONTPELLIER / CANAVESE 13675 AUBAGNE / SUD PRIMEUR 11000 CARCASSONNE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De suivre l'avis de Commission d'Appel d'Offres pour le marché public relatif à la fourniture et la livraison de denrées alimentaires pour la confection de repas à la cuisine centrale communautaire pour les 14 lots ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Avantage en nature – logement de fonction pour la maison du stade du Bourgidou à Aigues Mortes - N°2018-11-151 Rapporteur : M. Claude LAURIE

Maison du stade du Bourgidou 30220 Aigues-Mortes :

Un logement de fonction est attribué au chef du service des équipements sportifs (Salle Camargue – Stade du Bourgidou – Base Nautique du Vidourle et stade Mezy à Le Grau du Roi, Halle des sports à Saint Laurent d'Aigouze) de manière permanente en raison de la fonction qu'il occupe.

L'attribution de ce logement de fonction est un avantage en nature faisant l'objet d'une fiscalisation (en fonction du barème établi par l'URSSAF au regard du nombre de pièce et de la rémunération de l'agent concerné).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'abroger les délibérations n°2009-05-63 du 20 mai 2009 et n°2015-11-186 du 9 novembre 2015 ;
- D'attribuer un logement de fonction – maison du stade du Bourgidou à Aigues Mortes – à l'agent occupant l'emploi de chef du service des équipements sportifs comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Convention de participation technique et financière entre l'agglomération du Pays de l'Or et la Communauté de communes Terre de Camargue pour l'organisation du Forum Littoral de l'Emploi Saisonnier - N°2018-11-152
Rapporteur : Mme Marilyne FOULLON**

En 2017 et 2018, la Communauté de communes Terre de Camargue et l'Agglomération du Pays de l'Or ont organisé un Forum de l'Emploi mutualisé pour les deux territoires. Baptisé « Forum Littoral de l'Emploi Saisonnier », il est organisé annuellement en alternance sur les deux territoires.

L'objectif général poursuivi est d'organiser une manifestation qualitative dans une perspective de maîtrise et d'optimisation des coûts.

La présente convention fixe les modalités techniques et financières à intervenir entre les deux structures pour les forums à venir. Comme auparavant, la communauté « hôte » se charge de faire réaliser les devis par les prestataires mobilisés autour de l'organisation de l'événement, de suivre les évolutions par rapport au budget prévisionnel en fonction des arbitrages techniques réalisés au cours de la mise en œuvre opérationnelle et d'échanger régulièrement avec la communauté co-organisatrice.

Un budget estimatif prévisionnel est établi en concertation entre les deux structures en amont de la manifestation. Chaque EPCI participera à hauteur de 50% du budget de l'opération. La communauté co-organisatrice s'engage à régler le montant de la participation demandée par la communauté « hôte » à réception de l'état définitif du budget de la manifestation.

Chaque année, le budget estimatif prévisionnel ainsi que les modalités d'organisation seront fixés par délibération expresse des conseils communautaires.

La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans et pourra être prorogée d'année en année par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la convention de participation technique et financière entre l'Agglomération du Pays de l'Or et la Communauté de communes Terre de Camargue pour l'organisation du Forum littoral de l'emploi saisonnier à compter de 2019 dans les conditions ci-dessus évoquées et dont un exemplaire est joint à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Forum littoral de l'emploi saisonnier : Modalités d'organisation technique et financière pour 2019 - N°2018-11-153 Rapporteur : Mme Marilyne FOULLON

Devant la volonté de continuer à organiser en commun un forum littoral de l'emploi saisonnier unique pour les deux territoires en 2019 et les années suivantes, les élus du Pays de l'Or et de Terre de Camargue ont adopté une convention de participation technique et financière.

La présente délibération précise quelques points spécifiques au forum littoral de l'emploi saisonnier 2019 :

- Date : Le mardi 19 février 2019
- Lieu : Palais des Congrès de La Grande-Motte
- Organisation du forum par secteurs d'activité :
 - Le matin : métiers de la restauration
 - L'après-midi : autres secteurs d'activité
- Horaires d'ouverture au public : 9h – 12h30 (métiers de la restauration)
14h – 17h30 (autres métiers)
- Temps institutionnel (temps de parole) : de 8h30-9h00
(visite des stands) : à partir de 9h00

Le budget prévisionnel de la dépense pour 2019 est estimé au maximum à 30 000 € soit une dépense de 15 000 € maximum pour la CCTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter les modalités d'organisation du Forum Littoral de l'Emploi Saisonnier 2019 telles que présentées ci-dessus ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Avenant n°1 au Contrat de Service Qualité entre le Pôle emploi de Vauvert et la Communauté de communes Terre de Camargue pour l'année 2019 - N°2018-11-154 Rapporteur : Mme Marilyne FOULLON

En 2018, en s'appuyant sur des initiatives fructueuses de part et d'autre, le Pôle Emploi de Vauvert et la Communauté de communes Terre de Camargue ont conclu un contrat de service qualité dans le but d'élargir et de renforcer leur collaboration pour favoriser le retour à l'emploi et répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises du territoire.

Ce contrat prévoit de s'engager dans une relation efficace et invite à développer des collaborations et initiatives adaptées au territoire.

Afin de maintenir cette volonté partenariale, il convient de reconduire ce contrat pour l'année 2019 par voie d'avenant et de mettre à jour l'annexe y afférent.

Au-delà des actions régulières, les actions partenariales spécifiques à mettre en œuvre pour 2019 sont les suivantes :

- Coordonner les synergies entre les équipes sur le champ de la relation entreprise
- S'informer de façon systématique et mutuelle des actions à venir sur le territoire
- Réflexion et mise en œuvre d'une action coordonnée en mai/juin en lien avec les recrutements saisonniers
- Collaborer et participer aux forums organisés par la CCTC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'avenant n°1 au Contrat de Service Qualité conclu entre Pôle emploi Vauvert et la Communauté de communes Terre de Camargue et son annexe y afférent pour l'année 2019 dans les conditions ci-dessus évoquées et dont un exemplaire est joint à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Approbation du schéma directeur de l'assainissement collectif - N°2018-11-155
Rapporteur : M. Jean-Paul CUBILIER

Sur le territoire de Terre de Camargue, le schéma directeur a démontré que le problème essentiel résidait dans l'infiltration des eaux parasites sur les 3 communes. A cette priorité, s'ajoute les travaux de renouvellement des conduites ce qui représente une liste de travaux avec des priorités allant de 1 à 3 d'un montant total de 13 000 000 € à l'horizon 2030.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver le schéma directeur de l'assainissement collectif dans les conditions ci-dessus évoquées ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Convention de fourniture d'eau potable entre la CCTC et la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or - N°2018-11-156
Rapporteur : M. Jean-Paul CUBILIER

La Communauté de communes Terre de Camargue possède une interconnexion en eau potable avec l'EPCI du Pays de l'Or. Cet ouvrage est un secours pour les deux établissements puisqu'il fonctionne dans les deux sens. Il est utilisé uniquement dans les cas de situations extrêmes pour apporter un secours à la structure en difficulté.

Suite à plusieurs rencontres avec la Communauté d'agglomération voisine, une convention fixant les droits et obligations des deux établissements a été élaborée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la convention de fourniture d'eau potable entre la CCTC et la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or dans les conditions ci-dessus évoquées et dont un exemplaire est joint à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Convention de fourniture d'eau potable entre la CCTC et la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or – fixation du montant de la part communautaire - N°2018-11-157
Rapporteur : M. Jean-Paul CUBILIER

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De fixer le montant de la part communautaire à 0 € dans le cadre de la convention de fourniture d'eau potable liant la CCTC et la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Fixation des tarifs des produits proposés par l'Office de tourisme communautaire - N°2018-11-158
Rapporteur : M. Robert CRAUSTE

La liste des tarifs est la suivante :

- Vente de gobelets réutilisables (éco-cup) au prix de 1 € (un euro) l'unité,
- Vente de cartoguides « Terre de Camargue » au prix de 5 € (cinq euros) l'unité,
- Vente de cartes postales au prix de 3 € (trois euros) les 6,
- Vente d'enveloppes pré timbrées au prix de 1 € (un euro) l'unité ou 9 € (neuf euros) les dix,
- Vente d'affiches au prix de 5 € (cinq euros) l'unité,
- Vente de billets animations, concerts, spectacles ... tarifs de 5 (cinq), 8 (huit), 10 (dix), 12 (douze) € l'unité en fonction du type de spectacle ou d'animation proposé,
- Vente d'un pack de deux carto-guides « Terre de Camargue » et « Des Costières aux étangs de Camargue » au prix de 8 € (huit euros)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De fixer les tarifs des produits proposés par l'Office de tourisme communautaire dans les conditions ci-dessus évoquées ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Fixation des tarifs du Centre Aqua-Camargue sis à Le Grau du Roi à compter de l'année 2019 - N°2018-11-159 Rapporteur : M. Santiago CONDE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, par :

- 30 voix pour
- 1 voix contre (M. Rudy THEROND)
- D'abroger la délibération n°2017-07-97 du 24/07/2017 ;
- D'adopter les tarifs du Centre Aqua Camargue sis à Le Grau du Roi à compter du 1er janvier 2019 comme présentés ci-dessus ;

Prestations	Désignation article	unité	carte
Piscine Unité	<i>entrée unitaire enfant</i>	3,50	
	entrée unitaire adulte	4,50	
	entrée unitaire enfant de moins de 3 ans	1,00	
	Entrée unitaire étudiant, bénéficiaire des minima sociaux, dem. d'emploi, p. à mobilité réduite	3,10	
Piscine Carte	carte de 20 entrées enfants		46,00
	carte de 10 entrées adultes		36,00
	carte de 20 entrées adultes		65,00
	carte de 10 entrées enfant, étudiant, bénéficiaire des minima sociaux, dem. d'emploi, p. à mobilité réduite		28,00
Piscine Famille	entrée unitaire 1 adulte + 1 enfant	6,50	
	entrée unitaire 1 adulte + 2 enfants	9,00	
	entrée unitaire 2 adultes + 1 enfant	9,50	
	entrée unitaire 2 adultes + 2 enfants	12,00	
	entrée unitaire par enfant supplémentaire	2,50	
Espace Détente	entrée unitaire avec accès aux bassins piscine sur horaires du public	8,30	
	carte de 10 entrées avec accès aux bassins piscine sur horaires du public		70,00
Aquagym	cours unitaire	5,80	
	carte de 10 cours		49,00

Prestations	Désignation article	unité	tarif
Aquabike	Location 30 minutes pour titulaires d'une carte en cours de validité	2,80	
	Location 30 minutes avec accès aux bassins piscine sur horaires du public	6,80	
	cours unitaire	10,50	
	carte de 10 cours		92,00
Aquatrainning	cours unitaire	7,80	
	carte de 10 cours		67,00
Apprentissage de la nage	tarif unitaire enfant et adulte	13,50	
	carte enfant et adulte de 10 cours		122,00
Activité du mercredi	Tarif à l'année (d'octobre à juin)		110,00
Perfectionnement adulte	carte de 15 séances		60,00
	cours à l'unité	5,00	
Perfectionnement adolescent	entraînement natation Bac, BNSSA, SAUVETAGE... carte de 15 séances		60,00
	cours à l'unité	5,00	
Location ligne d'eau	tarif horaire de location (association)	16,00	
	tarif horaire de location (structure non associative à but lucratif)	26,00	
	tarif forfaitaire de location pour stage de natation/5 jours (association)	256,00	
Centre de loisirs	tarif unitaire pour les centres de loisirs du territoire CCTC	1,10	
	tarif unitaire pour les centres de loisirs extérieurs CCTC	2,10	
Natation scolaire	Primaires et collèges du territoire CCTC	gratuit	
Relais Parents Assistantes Maternelles	Entrée unitaire pour les enfants du Relais Parents Assistantes Maternelles du territoire CCTC	1,10	
Bon C.E.	30 entrées CE (statuts du CE obligatoire)		105,00
	Bon CE à l'unité hors CCTC	3,50	
	Bon CE à l'unité CCTC	3,00	
Perte badge d'accès			20,00
Passage diplôme de natation			1,50

Prestations	Désignation	Tarif
Carte multi-activités 12 séances	4 activités : aquagym, aquabike, aquatraining et espace détente 3 séances par activité Validité de 6 mois	65,00

Désignation	Tarif plein adulte	Tarif réduit PMR, RMI, Demandeurs d'emploi, étudiants	Tarif plein enfant
Trimestriel piscine	70 €	60 €	60 €
Annuel piscine	217 €	185 €	185 €

Annuel aquagym 1 fois/semaine	145 €		
Annuel aquagym 2 fois/semaine	268 €	226 €	
Trimestriel aquagym 1 fois/semaine	62 €		
Trimestriel aquagym 2 fois/semaine	115 €	105 €	

Trimestriel espace détente + piscine	155 €	135 €	
Annuel espace détente + piscine	410 €	350 €	

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Modification des horaires d'ouverture du Centre Aqua Camargue de Le Grau du Roi - N°2018-11-160 Rapporteur : M. Santiago CONDE

Il convient de modifier les horaires d'ouverture du Centre Aqua Camargue à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les deux raisons suivantes :

❖ **Fermeture de l'établissement à 20h00 le vendredi (au lieu de 21h00)**

La fréquentation du Centre Aqua-Camargue est faible le vendredi soir de 20h00 à 21h00 et ce malgré les différents changements d'activités qui ont été effectués sur ce créneau afin d'essayer de le redynamiser. Ce créneau horaire n'est pas adapté à la clientèle et ne répond pas à sa demande.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la proposition de fermer l'établissement à 20h00 et de mettre en place 1 cours d'aquabike et 1 cours de perfectionnement adultes et adolescents de 19h00 à 20h00 au lieu d'un seul cours actuellement sur ce créneau (fermeture des bassins à 19H au public).

❖ **Réduction et alignement des horaires d'ouverture petites et grandes vacances**

Il devient de plus en plus difficile de recruter des MNS (maîtres nageurs-sauveteurs) saisonniers afin de couvrir les plages horaires d'ouverture sur les périodes de vacances.

Les horaires d'ouverture des dernières vacances d'été ont d'ailleurs été diminués suite au manque d'un MNS saisonnier sur les mois de juillet et août. La solution pourrait être de réduire

le nombre de MNS et d'éviter de faire appel aux saisonniers sur ces périodes mais ceci impliquerait de réduire l'amplitude horaire d'ouverture.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la proposition de réduire et d'aligner les horaires d'ouverture de l'établissement pendant les petites et grandes vacances.

Suite à ces modifications, les horaires d'ouverture du Centre Aqua-Camargue seraient les suivants :

	ESPACE PISCINE		ESPACE DETENTE	
	Période scolaire	Petites et Grandes vacances	Période scolaire	Petites et Grandes vacances
LUNDI	10H/14H 16H30/19H (2 cours de 19H à 20H)	10H/13H 14H/18H (2 cours enfants de 9H à 10H et 1 aqua de 12H à 13H)	10H/20H	10H/18H
MARDI	12H/14H 16H30/20H	10H/13H 14H/18H (2 cours enfants de 9H à 10H et 1 aqua de 12H à 13H)	10H/20H	10H/18H
MERCREDI	10H/20H	10H/13H 14H/18H (2 cours enfants de 9H à 10H et 1 aqua de 12H à 13H)	10H/20H	10H/18H
JEUDI	12H/14H 16H30/19H (2 cours de 19H à 20H)	10H/13H 14H/18H (2 cours enfants de 9H à 10H et 1 aqua de 12H à 13H)	10H/20H	10H/18H
VENDREDI	10H/14H 16H30/19H (2 cours de 19H à 20H)	12H/18H (2 cours enfants de 11H à 12H)	12H/20H	12H/18H
SAMEDI	10H/19H	10H/14H30	10H/19H	10H/14H30
DIMANCHE	9H30/12H30	Fermeture	9H30/12H30	Fermeture

NB : changement d'horaires avec 3 MNS (au lieu de 5) sur les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, par :

- 30 voix pour
- 1 voix contre (M. Rudy THEROND)
- D'adopter la modification des horaires d'ouverture du Centre Aqua Camargue telle que présentée ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Président
Laurent PELISSIER

Pour le président
et par délégation,
Le Directeur Général
des Services,



Renaud LAFUENTE